



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2014 SALLE DES FETES DE VIGNATS

L'an deux mille quatorze, le vingt mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GASNIER, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents :

Messieurs

LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BAILLIART GUY, BERHAULT DIDIER, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, DUBOST THIERRY, MACE ERIC, MAUNOURY HERVE, PRINTEMPS FABRICE, RUAU MAURICE, TURBAN YVONNICK, ZAMARA JACQUES, LE GRIX FRANÇOIS, GOULARD JOEL, GARCIA LOUIS, ESNAULT PATRICK, GUILMART ALAIN, FAROUDJA GERARD, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, LEFEVRE ALAIN, ARRIVE CLAUDE, BACHELEY CHRISTIAN, POUSSARD CLAUDE, CHATEL JEAN, LIETTA JEAN, LECOQ MARCEL, BENOIT DOMINIQUE, HIE REGIS, HUET SERGE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, BINET ALAIN, DEWAELE KEVIN, LEBOUQC JEAN-YVES, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT

Mesdames

HINARD MARIE ANNE, CHIVARD MARYVONNE, JOSSEAUME ELISABETH, RUL BRIGITTE, GUIBOUT MARYVONNE, VOLARD DOMINIQUE, THIRARD JACQUELINE, KEDZIORA FRANÇOISE

Pouvoirs :

MAUNOURY MARYVONNE	a donné pouvoir à	GASNIER JEAN MARIE
LUCAS MICHEL	a donné pouvoir à	BINET ALAIN
MARGUERITTE MAURICETTE	a donné pouvoir à	LECOQ MARCEL
BARTHE PATRICK	a donné pouvoir à	CHIVARD MARYVONNE
DESERT CLAUDE	a donné pouvoir à	GUIBOUT MARYVONNE
BLAIS NORBERT	a donné pouvoir à	BACHELEY CHRISTIAN
PATARD JOEL	a donné pouvoir à	GARCIA LOUIS
ROUSSEL JACQUES	a donné pouvoir à	BENOIT DOMINIQUE
TREMPU GILLES	a donné pouvoir à	DUGUEY BRUNO
COTTEREAU MARTINE	a donné pouvoir à	TURBAN YVONNICK

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

DUMANOWSKI FRANÇOIS, ALLARD JEAN PIERRE, FERREY MICHEL, DENOYER JEAN PIERRE, TROCHERIE VINCENT, VERON JEROME, GUYET JACQUES, ALLAIS CHRISTIAN, LEROYER ROLAND, DE BROSSARD JACQUES, DUFAY FABIEN, DIVERT GEORGES, HEURTIN JEAN YVES, CHANDON GERARD, LEFOULON LEON, LETOURNEUR RAYMOND, GOUPIL JEAN PIERRE, LIEGARD DANIEL, LE COURTOIS SAMUEL, GILETTE DOMINIQUE, QUANDIEU DAVID

Mesdames

DECOUVELAERE SYLVIE, GALLON LILIANE, HOFACK CHRISTINE, GABRIEL ANNE CAROLINE

M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Vote des différents comptes de gestion 2013

- Budget principal
- Budgets annexes

Examen des comptes administratifs 2013

- Budget principal
- Budgets annexes
- Affectation des résultats 2013 – budget principal
- Bilan des acquisitions et cessions 2013

Demande de subventions des associations

Examen des Budgets primitif 2014

- Budget principal
- Budgets annexes

Finances

- Vote de la fiscalité directe
- Taux de TEOM 2014 par secteur
- Tarifs 2014 – service portage de repas à domicile et télé alarme
- Tarifs 2014 de la 11^{ème} édition du Festival Musique en Pays de Falaise
- Validation d'un protocole avec la société Récréa

Développement Economique

- Vente d'un bâtiment à la SCI CETHOEM
- Vente d'un bâtiment à la Carrosserie Expansia
- Acquisition d'une parcelle

Tourisme

- Renouvellement des conventions
- Extension du dossier Office de Tourisme à l'aménagement des toilettes publiques

Déchets ménagers

- Contrat de reprise journaux magazines
- Annulation titres Redevance Spéciale 2013
- Programme Local de Prévention des déchets

Questions diverses

ooo

A la demande de Monsieur Macé, une minute de silence est observée en la mémoire de Madame Hélène Gasnier, épouse du Président de la Communauté de communes.

Monsieur Gasnier fait le discours suivant : « *Je voudrais adresser mes remerciements à tous les élus. Elu pendant 37 ans, je ne me suis jamais préoccupé de la couleur des étiquettes des gens, gens absolument dévoués avec beaucoup de sympathie, des hommes et des femmes remarquables. Ce mandat fut agréable mais il n'a pas été simple, car il a commencé en 2008 dans un contexte de crise économique, crise qui persiste toujours à ce jour. Cette crise économique, sociale et politique génère malheureusement l'émergence de pensées et d'actions extrêmes, comme l'a d'ailleurs déjà montré l'Histoire. Dans ce contexte toujours extrêmement difficile, il a fallu s'organiser à travers différentes réformes sans savoir vraiment où cela aller mener ; telle que la réforme de la Taxe Professionnelle : la décision a été prise sans concertation des élus et cela a eu le don de les désarçonner : cette réforme qui devait créer des emplois n'obtient pas aujourd'hui le résultat espéré.*

Par ailleurs est apparue la « réforme territoriale » ; il faut accepter les évolutions, concevoir une autre organisation territoriale mais cette réforme perturbe les élus et surtout les élus ruraux qui se sentent vivement menacés en se demandant ce qu'ils vont devenir, ainsi que leurs communes et leurs missions. Je suis fier d'appartenir aux élus de la République mais je suis malgré tout inquiet. J'ai une sympathie énorme pour tous les élus et je le répète, je suis fier d'être un élu du monde rural. Pendant 37 ans, j'ai eu une vision de gens toujours extrêmement dévoués qui ne comptaient pas leur temps et qui menaient à bien des opérations inimaginables pour rester proche des habitants. J'ai une infinie admiration pour l'ensemble des élus car ils ont le sens de la gestion et des économies même si « Paris et ses ministères » pensent que les élus sont trop nombreux alors que les élus des petits villages sont des bénévoles avant tout. Ainsi dans le cadre des réunions de la Communauté de communes, vous vous êtes toujours déplacés sans demander la moindre compensation et pour cela je vous remercie.

Les gens sont attachés à leurs élus et je pense que la réforme territoriale que je ne conteste pas, est si nécessaire, doit cependant veiller à respecter la proximité plus que jamais dans ce contexte difficile.

Concernant la mutualisation, il est certain qu'elle est à examiner. Il ne faut pas hésiter à regrouper des moyens pour que cela coûte moins cher à la population mais il faut que cela reste synonyme d'économies. Il faut aussi que les nouveaux services concernent tout le territoire et pas seulement quelques communes.

Un autre projet difficile a été mené à terme, le Programme Local de l'Habitat. Je suis heureux que ce dossier ait abouti et je remercie Jean-Pierre Goupil et tous les élus qui ont œuvré dans ce projet en espérant qu'il servira au plus grand nombre de notre territoire.

Le Centre Aquatique fut un autre dossier épineux : des sommes énormes ont été engagées et la procédure judiciaire est toujours en cours.

Concernant le dossier ALLIS NPC, quelle énergie mobilisée pour sauver cette entreprise ! Il est du devoir de la Communauté de communes aujourd'hui de donner une impulsion à la vie économique de notre territoire. La chance de la Communauté de communes a été de vendre le bâtiment au bon moment.

En parallèle, il existe des sources de satisfactions notamment l'aménagement des zones d'activités : la Zone Expansia où des entreprises s'implantent ; la Zone Martinia va s'aménager : une

dynamique s'est créée ; la Zone Méthanéa où le projet de l'usine de méthanisation est une belle idée qui va se concrétiser. Des activités se créeront car le Pays de Falaise a des ressources.

Dans le domaine du tourisme, je remercie Jacques Zamara qui s'est beaucoup investi pour valoriser les richesses du territoire et je suis heureux d'habiter ce territoire qui regroupe de belles bâtisses, de belles fermes, des églises, des châteaux, les paysages, une ville-centre avec son histoire extraordinaire. Je réitère mes remerciements aux élus pour leurs investissements.

Je souhaite que les élus conservent ces atouts en pensant aux générations à venir. Les gens sont las de la ville, des banlieues : il convient donc de conserver la beauté de notre territoire afin de ne pas reproduire ce que les gens fuient en ville. Le projet du siège de l'Office de tourisme était nécessaire ; les parcours d'interprétation afin de mieux comprendre les richesses de notre Territoire aussi.

Concernant la culture, nous disposons d'une magnifique médiathèque centrale dans un superbe bâtiment ainsi que les antennes telles que Pont d'Ouilly et Potigny. Je remercie tous ceux qui œuvrent au quotidien pour que la culture puisse être accessible à tous à travers les différentes animations culturelles et avec une volonté de partage, comme le Festival de Musique. La culture a une dimension très importante dans la vie et c'est ce qui sauve de la barbarie.

Pour le cadre de vie, des efforts financiers sont faits ce qui induit des réussites. Le projet FJT aboutira, c'est une nécessité pour notre Territoire.

Je souhaite également remercier les vice-présidents pour la réussite de toutes les missions et les projets entrepris et notamment les efforts discrets mais tenaces pour les déchets de la part d'Yvonnick Turban ; Guy Bailliart pour le SPANC car les longues discussions avec le Conseil Général ont abouti ; Merci à Eric Macé ; à Jean Châtel qui a passé sa vie au service des autres. Je souhaite que les élus portent de plus en plus de projets au service des habitants.

J'insiste sur le fait que les élus de terrains sont d'excellents gestionnaires et qu'ils arrivent à leurs fins grâce à leur dévouement tout en faisant attention au budget. La tentation est plus grande de dépenser dans une collectivité comme la Communauté de Communes. La philosophie doit être de penser aux recettes avant d'engager les dépenses.

Je souhaite bon courage à l'ensemble des élus qui vont prendre la relève et je vous adresse mes remerciements à tous. J'admire votre dévouement et votre sérieux dans l'engagement.

Je remercie également Monsieur Claude Leteurre, notre conseiller général, j'adresse aussi mes remerciements aux employés communautaires notamment ceux de l'administration générale car c'est ceux que je côtoie le plus, pour leur dévouement : j'espère que les futurs élus engageront une réflexion sur les futurs locaux du siège de la Communauté de communes.

Je vous souhaite à tous de belles réussites et j'espère que vous éviterez les conflits qui ne servent à rien. J'ai vraiment eu un énorme plaisir de travailler avec vous tous. »

Applaudissement de la salle.

ooo

Approbation des comptes-rendus des réunions des Conseils Communautaires du 21 novembre 2013 et 20 février 2014.

FINANCES - VOTE DES DIFFERENTS COMPTES DE GESTION 2013

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte de gestion du budget principal du Receveur communautaire pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ainsi que les comptes de gestion pour l'exercice 2013, des budgets annexes ARIANA, ATELIER-RELAIS, EXPANSIA, MARTINIA, METHANEA, PONT D'OUILLY, SPANC.

FINANCES - EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Monsieur Macé détaille les différents comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2013.

Concernant le SPANC, Monsieur Bailliart remercie tous les élus qui ont œuvré lors des différentes commissions tout au long de ces années. Il remercie également les agents qui œuvrent tous les jours pour ce service ainsi que les collègues délégués communautaires.

Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Conseil communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Jean CHATEL, *ce Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Principal ainsi que les comptes administratifs de l'exercice 2013 relatifs aux budgets annexes : ARIANA, ATELIER-RELAIS, EXPANSIA, MARTINIA, METHANEA, PONT D'OUILLY, SPANC.

FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DES DIFFERENTS BUDGETS

Le Conseil Communautaire au regard des exercices 2013 des différents budgets de la collectivité, *après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'affecter les résultats du budget principal 2013 comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	2 149 102.46 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	749 914.78 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 399 187.68 €
Total affecté au c/1068 :	749 914.78 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002)	0

FINANCES - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2013

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes du Pays de Falaise au titre de l'année 2013 ainsi qu'il suit,

<u>Lieu</u>	<u>références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Acquéreur</u>	<u>Montant HT</u>
<i>Soumont-Saint-Quentin Zone Ariana, La Mine</i>	<i>AB n°126</i>	<i>00 ha 01 a 38 ca</i>	<i>SCI LA MINE</i>	<i>735.54 € HT</i>
<i>Falaise Zone Expansia, Les Sentes</i>	<i>ZI n°154</i>	<i>00 ha 15 a 00 ca</i>	<i>BOULAY GUILLAUME</i>	<i>30 000 € HT</i>

FINANCES - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR 2014

Monsieur Macé procède à la présentation des demandes de subvention pour l'année 2014.

Considérant que tout membre du Conseil communautaire agissant soit en son nom personnel soit en sa qualité de mandataire au sein d'une ou plusieurs associations citées, ne prend pas part au vote concernant les dites associations, conformément à l'article L2131-11 du CGCT, **le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

<i>Associations</i>	<i>Montant attribué</i>
AFFAIRES CULTURELLES	
HARMONIE COMMUNAUTAIRE FALAISE	8 000,00 €
HARMONIE COMMUNAUTAIRE POTIGNY	2 400,00 €
CHOREGE	5 000,00 €
ENSEMBLE A CORDES	1 200,00 €
TOTAL AFFAIRES CULTURELLES	16 600,00 €
CADRE DE VIE	
AIPF	28 000,00 €
ECOLE DES PARENTS	7 500,00 €
LES JARDINS D'ARLETTE	10 000,00 €
MISSION LOCALE	43 300,00 €
POISSON D'AVRIL	6 800,00 €
UDAF	1 700,00 €
USPF	235 000,00 €
VIT ACTIF	2 000,00 €
RESTOS DU CŒUR	1 200,00 €
ADMR FALAISE POTIGNY	défavorable
TOTAL CADRE DE VIE	335 500,00 €

TOURISME	
OFFICE DE TOURISME	175 700,00 €
TOTAL TOURISME	175 700,00 €
FINANCES	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU CALVADOS	1 000,00 €
INITIATIVE CALVADOS	1 200,00 €
TOTAL FINANCES	2 200,00 €
TOTAL GENERAL	530 000.00 €

FINANCES - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CLIC DE FALAISE

Jusqu'en 2012, la Communauté de Communes du Pays de Falaise a apporté une contribution financière de 30 000 € au fonctionnement du CLIC correspondant à un poste de coordonnateur à temps complet.

Depuis 2013, la Communauté de Communes du Cingal apporte son concours au fonctionnement, ce qui a réduit la participation du Pays de Falaise à 24 000 €.

Le conseil général du Calvados sollicite la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour maintenir l'apport initial d'environ 30 000 € afin de financer un poste d'agent d'accueil en raison de l'activité grandissante du CLIC dont la mise en place d'une antenne de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la création d'une maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA).

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable pour une enveloppe globale de 36 000 € (30 000 € coordonnateur + 6 000 € agent d'accueil) à répartir entre les 3 Communautés de Communes. Le Conseil Général du Calvados sera sollicité en ce sens.

FINANCES - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE LOGEMENT TEMPORAIRE

Madame Chivard fait part du bilan de ce service.

Ainsi, en 2013, 9 personnes ont bénéficié successivement du logement dont :

- 1 couple et 2 enfants pendant 2 semaines
- 1 couple (4 mois)
- personnes célibataires (2 mois / 1 mois / 1 mois)

L'origine géographique des résidents sont Falaise, St Martin de Mieux, Ussy.

La convention entre le CCAS de Falaise et la communauté de communes est arrivée à son terme au 31/12/2013. Il est demandé au conseil d'approuver la nouvelle convention qui prévoit, notamment, en ses articles 4 à 6 que :

- La Communauté de Communes du Pays de Falaise prend en charge la globalité du coût de fonctionnement du logement temporaire d'urgence. Le CCAS engage les dépenses nécessaires qui seront ensuite refacturées à la CDC. Le coût global de fonctionnement est estimé à 24 790 €.

- Les montants chiffrés sont une estimation sur la base des années passées. Chaque année, ils seront revalorisés en fonction du coût réel supporté par le CCAS sur la base du compte administratif de l'année précédente, sans que son coût net global ne puisse dépasser 27 000 euros. En cas de dépassement, l'accord express de la communauté de communes sera obligatoire. Un état liquidatif détaillant précisément l'ensemble de ces dépenses, ainsi que les éventuelles recettes perçues à cet objet, sera établi par la ville et sera présenté à la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

- Le C.C.A.S prévoit la rénovation du logement temporaire pour un coût total de 6000 € sur les trois ans.

Le budget 2014 sera le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
électricité	500,00 €	participation des familles	500,00 €
autres fournitures	15,00 €	participation CDC	24 290,00 €
location immobilière	3 276,00 €		
charges eau gaz et OM	900,00 €		
assurance	152,00 €		
charges de personnel	19 929,00 €		
amortissement des biens	18,00 €		
total	24 790,00 €		24 790,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition par le CCAS de la ville de Falaise d'un logement temporaire au profit de la Communauté de communes afin d'accueillir, dans des situations d'urgence et de manière temporaire, des personnes en situation de précarité,
- **DECIDE** que la gestion du logement d'urgence sera assurée par les services du CCAS de la ville de Falaise,
- **APPROUVE** les termes de la convention présentée à intervenir avec le Centre Communal d'Action sociale de Falaise.

FINANCES - EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Suite à la transmission de l'état 1259 FPU par la Direction Régionale des Finances Publiques, l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe (CFE, TASCOS, IFR, TH, TFNB) et allocations compensatrices est le suivant :

Désignation	2013			2014			Différence
	Bases prévisionnelles	Taux	Produit	Bases prévisionnelles	Taux	Produit	
Cotisation foncière des entreprises	3 611 000	24,08	869 529	4 230 000	24,08	1 018 584	+149 055
IFER			161 554			170 802	+9 248
CVAE			611 165			604 716	-6 449
TASCOS			207 487			221 663	+14 716
Taxe d'habitation	18 430 000	6,97	1 284 571	19 022 000	6,97	1 325 833	+41 262
Taxe foncière non bâti	2 658 523	1,66	44 588	2 722 000	1,66	45 185	+597
TOTAL			3 178 894			3 386 783	208 429

<i>Allocation compensation</i>	151 235	141 795	-9 440
TOTAL GENERAL	3 330 129	3 528 578	198 989

A l'examen de ce tableau, il est constaté :

- ☞ une augmentation de 17% des bases d'imposition de la CFE. Ce chiffre démontre le dynamisme économique de notre territoire,
- ☞ que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) notifiée découle de l'ensemble des opérations comptabilisées en 2013. La baisse (-1%) est nettement inférieure aux prévisions annoncées (-5 à 6%),
- ☞ que le produit de la TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales) correspond au produit collecté en 2013

En fonction de ces éléments nouveaux apportés, hors dotations et FPRIC qui ne seront connus qu'au début du mois d'avril, le budget primitif 2014 s'établit à 11 169 036 € au lieu de 10 967 463 € :

- section d'investissement (D/R) : 3 051 830 €
- section de fonctionnement (D/R): 8 117 206 €

Monsieur Macé procède à la présentation du budget primitif 2014 (documents en annexe).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOPTE**

Le Budget Primitif 2014 principal dont le montant est le suivant :

- Section de fonctionnement (D/R).....8 117 206,00 €
- Section d'investissement (D/R)3 051 830,00 €

FINANCES - EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2014 DES BUDGETS ANNEXES
--

Monsieur Gasnier procède à la présentation des différents budgets primitifs 2014.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les différents Budgets Primitifs Annexes 2014 dont les montants sont les suivants :

Budget ARIANA :

- section d'investissement (D/R)..... 330 416 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 364 745 €

Budget ATELIERS RELAIS :

- section d'investissement (D/R).....3 867 268 €
- section de fonctionnement (D/R).....1 723 847 €

Budget EXPANSIA :

- section d'investissement (D/R).....1 293 434 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 828 967 €

Budget MARTINIA :

- section d'investissement (D/R)..... 891 698 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 908 341 €

Budget METHANEA :

- section d'investissement (D/R)..... 397 909 €
- section de fonctionnement (D/R)..... 458 045 €

Budget Pont d'Ouilly :

- section d'investissement (D/R).....35 000 €
- section de fonctionnement (D/R).....35 000 €

Budget Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC)

- section d'investissement (D/R)3 915 €
- section de fonctionnement (D/R) 213 197 €

FINANCES - EXERCICE 2014 - BUDGET ANNEXE MORTEAUX-COULIBOEUF – MISE EN SOMMEIL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en sommeil, pour l'exercice 2014, le budget annexe Morteaux-Couliboeuf, compte-tenu du fait de l'absence de mouvement sur ce budget sur cette période.

FINANCES – VOTE DE LA FISCALITE DIRECTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **FIXE les taux suivants :**

- Le taux de **cotisation foncière des entreprises** pour 2014 à 24,08 %.
- Le produit fiscal correspondant à 1 018 584 euros.

- Le taux de **taxe d'habitation** pour 2014 à 6,97 %.
- Le produit fiscal de la taxe d'habitation à 1 325 833 euros.

- Le taux de **foncier non bâti** pour 2014 à 1,66 %.
- Le produit fiscal de foncier non bâti à 45 185 euros.

FINANCES - DÉCHETS MÉNAGERS - TAUX DE TEOM 2014 PAR SECTEUR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du produit fiscal lié à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés à 1 831 159 € ;
- **DECIDE** de la répartition du produit entre les communes de la manière suivante :

Zone 1	FALAISE	640 905 €
Zone 2	POTIGNY	146 493 €
Zone 3	PONT-D'OUILLY	73 246 €
Zone 4	49 AUTRES COMMUNES	915 580 €
Zone 5	5 COMMUNES (COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES)	54 935 €

- **INDIQUE** le taux de taxe de chaque zone géographique :

Zone 1	8,47 %
Zone 2	19,49 %
Zone 3	12,04 %
Zone 4	15,12 %
Zone 5	14,48 %

FINANCES - TARIFS 2014 – SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Madame Chivard relate que le prix de vente du plateau n'a pas été augmenté depuis mai 2012. Le prix d'achat du plateau a été revalorisé de 0,97% à l'hôpital, soit un prix unitaire de 5,18 € HT, et de 2,76 % à la Normandie, soit un prix unitaire de 4,5559 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du plateau 7 composants à :
 - 8,50 € pour les habitants des communes de la Communauté de communes,
 - 9,60 € pour les habitants des communes extérieures à la Communauté de communes du Pays de Falaise.
- **INDIQUE** que ces tarifs prendront effet au 1^{er} avril 2014.

FINANCES – TARIFS 2014 – SERVICE DE TELE ALARME

Madame Chivard indique que 166 appareils de télé alarme sont installés dans 32 communes sur 57 du Pays de Falaise, au domicile de 137 femmes (âge moyen 86 ans) et 27 hommes (âge moyen 85 ans). En 2013, 51 appareils ont été posés et 39 appareils ont été rendus. Les visites de maintenance ont été effectuées chez tous les usagers.

Le budget télé alarme présente un bénéfice de 11 672,26 € au 31/12/2013, (soit un total général de dépenses de 39 904,48 € sur un total général de recettes de 51 576,74 €). Le prix de location d'un appareil n'a pas été augmenté depuis mai 2012.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la location mensuelle d'un appareil de télé alarme à 26 €,
- **INDIQUE** que ce tarif prendra effet au 1^{er} avril 2014.

FINANCES - TARIFS 2014 DE LA 11^{EME} EDITION DU FESTIVAL MUSIQUE EN PAYS DE FALAISE

Monsieur Dubost précise que ces tarifs n'ont pu être présentés en commission des Affaires Culturelles faute de temps et vu l'approche des élections municipales.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les tarifs relatifs à la 11^{ème} édition de la manifestation Musique en Pays de Falaise, ainsi qu'il suit :

TARIFS STAGES

- Droits d'inscription (tous stages)..... 130 €
- Elèves de l'école de musique du Pays de Falaise et résidents de la CdC 70 €

Stages comédie musicale, chant lyrique, orchestres et ensembles, piano

- Prix pédagogique du stage du 11 au 20 juillet 2014 205 €
Supplément pour les pianistes (pour mise à disposition d'un instrument par stagiaire) 60 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 60 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 80 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 60 € / 2^{ème} inscrit - 80 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 100 €
- Hébergement du 11 (dîner) au 20 (goûter) juillet 2014 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Stage Jazz Instrumental

- Prix pédagogique du stage du 11 au 20 juillet 2014 140 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 40 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 60 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 40 € / 2^{ème} inscrit - 60 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 80 €
- Hébergement du 11 (dîner) au 20 (goûter) juillet 2014 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil)..... 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Stage jazz vocal

- Prix pédagogique du stage du 16 au 20 juillet 2014 80 €
- Réductions

- Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 20 €
- Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 40 €
- Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 20 € / 2^{ème} inscrit - 40 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 60 €
- Hébergement du 16 (déjeuner) au 20 (goûter) juillet 2014 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 105 €
 - forfait tous repas 65 €
 - forfait repas du midi 35 €

Stage accordéons

- Prix pédagogique du stage du 16 au 20 juillet 2014 80 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 20 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 40 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 20 € / 2^{ème} inscrit - 40 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 60 €
- Hébergement du 16 (déjeuner) au 20 (goûter) juillet 2014 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 105 €
 - forfait tous repas 65 €
 - forfait repas du midi 35 €

Stage orgue

- Prix pédagogique du stage du 11 au 20 juillet 2014 205 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 60 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 80 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 60 € / 2^{ème} inscrit - 80 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 100 €
- Hébergement du 11 (déjeuner) au 20 (goûter) juillet 2014 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Festival

- Tarif de l'entrée des concerts du festival 2014 5 €

FINANCES - VALIDATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD N°2 AVEC LA SOCIÉTÉ RECREA

Monsieur Macé expose que suite au remplacement des filtres et aux travaux d'étanchéité des carrelages, le Centre Aquatique a été fermé en presque totalité du 9 novembre 2012 au 2 juillet 2013. Seules les salles de cardio-training et de musculation ainsi que la salle de fitness sont restées ouvertes aux abonnés et au public.

Le contexte juridique de la fermeture de l'équipement est donc le suivant :

- Une interruption temporaire du service public en raison des problèmes évoqués
- Une fermeture non imputable au délégataire.
- Une modification des conditions financières d'exploitation du Centre Aquatique.

Les pertes d'exploitation doivent être chiffrées, minorées des charges non exposées du délégataire.

Compte tenu de la fermeture de la piscine et de cette situation pour les abonnés au fitness, le délégataire n'a pu atteindre ses objectifs de recettes. L'analyse de ces dernières sur les périodes correspondantes permet d'évaluer les pertes d'exploitation subies par le délégataire.

Ces dernières ont été évaluées sur 2 périodes :

- Du 09/11/2012 au 31/12/2012 : 48 845 € HT
- Du 01/01/2013 au 02/07/2013 : 160 413 € HT

La mission d'évaluation a été confiée au Cabinet Maryline Bessone Consultants (MBC) qui travaille régulièrement avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise concernant le suivi et le contrôle de la délégation de service public. Après avoir pris connaissance de ces éléments, la société Récréa a donné son accord sur le montant du 2^{ème} protocole. A noter que celui-ci ne prend pas en compte la demande présentée par le délégataire au titre « de préjudice pour fermeture (30 422 € HT) » ainsi que les surcoûts liés à la réouverture, au P1 (eau) et frais de commissaire aux comptes. Les différentes demandes seront traitées ultérieurement.

Pour l'instant, le 1^{er} protocole a été signé et payé. Les deux protocoles permettront à la Communauté de Communes de produire les dépenses auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes pour les dégâts liés aux filtres et auprès des assureurs pour le litige lié au carrelage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** la somme de prise en charge des pertes d'exploitation du centre aquatique à 160 413 € HT pour la période du 1^{er} janvier au 2 juillet 2013 (déductions faite des charges non exposées) ;
- **APPROUVE** la prise en charge de cette somme par la Communauté de communes conformément au contrat de délégation de service public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le protocole n°2 à intervenir avec la S.A RECREA ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **DEMANDE** que ce protocole constitue une pièce à l'appui de la demande de prise en charge de ces pertes par les assurances des entreprises concernées par le dommage, aux fins d'obtenir réparation de ce préjudice.

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UN BATIMENT A LA SCI CETHOEM

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre à la SCI CETHOEM un bien immobilier répondant aux caractéristiques suivantes :
 - Situation géographique : zone Expansia, rue des Sentes, 14700 FALAISE
 - Localisation cadastrale : section ZI n°123
 - Superficie du terrain : 1 936 m²
 - Superficie du bâtiment : 327,32 m²
 - Bureau : 57,77 m²
 - Atelier : 269,55 m²
 - 10 places de parking

➤ **FIXE** le prix de vente à 294 642 € TTC net vendeur.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN BÂTIMENT À LA CARROSSERIE EXPANSIA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de vendre à la Carrosserie Expansia ou à toute société qui se substituera un bien immobilier répondant aux caractéristiques suivantes :

- Situation géographique : zone Expansia, rue des Sentes, 14700 FALAISE
- Localisation cadastrale : section ZI n°121
- Superficie du terrain : 1 614 m²
- Superficie du bâtiment : 327,32 m²
 - Bureau : 57,77 m²
 - Atelier : 269,55 m²
- 10 places de parking

➤ **FIXE** le prix de vente à 252 000 € TTC net vendeur.

Par ailleurs, Monsieur Macé informe les membres du Conseil que le 4^{ème} atelier-relais sera agrandi pour permettre l'acquisition d'une création d'entreprise dans la mécanique agroalimentaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Monsieur Macé rappelle qu'afin de permettre l'implantation d'entreprises et la création d'emplois après la fermeture de l'usine Moulinex, la Communauté de Communes décidait d'acquérir 32 hectares dans ce qui deviendra la zone Expansia à Falaise.

Plus de onze ans après le début de l'opération, 11 entreprises sont implantées sur la zone. Fort de ce résultat qui a été sérieusement contrarié par la crise économique et qui continue de l'être, la Communauté de Communes du Pays de Falaise a engagé une réflexion sur l'extension de la zone. En effet, sur les 160 000 m² à commercialiser, il reste environ 20 000 m² de disponible.

Dans le cadre d'une stratégie foncière qui a été décidée, la Communauté de Communes a signé une convention avec la SAFER pour une action de veille foncière qui s'est déjà traduite par l'acquisition d'une surface de 5 hectares destinée à un échange foncier.

Des contacts ont été pris avec des propriétaires qui ont été clairement informés du projet de commercialisation. C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous vous présentons le dossier suivant.

Suite à une proposition faite aux consorts LECOURT pour l'acquisition d'une superficie de 3 hectares 30 ares 50 ca, cadastrée section ZI n°19 à Falaise, ces derniers viennent de nous informer qu'ils acceptaient l'offre financière de la Communauté de Communes sur la base de 2,40 € / m², hors indemnité fermière, soit 79 320 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir 3 ha 30 a 50 ca de la parcelle cadastrée section ZI n°19 située à Falaise,
- **ACCEPTE** le prix de 2,40 € / m² soit une somme globale de 79 320 €,
- **INDIQUE** que :
 - les crédits correspondants figurent au budget 2014 du budget annexe Expansia,
 - l'avis du service du Domaine a été sollicité,
 - la Communauté de Communes du Pays de Falaise fera son affaire du fermier en place titulaire d'un bail à long terme,

TOURISME – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS POUR 2014

Les relations entre la Communauté de communes et l'Office du tourisme sont régies par 4 conventions qui doivent être renouvelées et qui concernent :

- L'engagement général des parties
- L'utilisation de l'immeuble au Forum
- La contractualisation des charges financières
- La mise à disposition du personnel
- La mise à disposition des Halles de Pont d' Ouilly

Par ailleurs, Monsieur Gasnier précise que la rénovation des Grands Bureaux est maintenant terminée. Au mandat précédent, il avait été indiqué que cet espace servirait pour l'école de musique mais aussi pour créer une antenne de l'Office de Tourisme. Il demande donc que cet engagement soit maintenu. Monsieur Zamara indique que pour sa part, cela est bien acté et que cela sera mis en place.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions à intervenir entre l'Office de Tourisme du Pays de Falaise et relatives aux engagements réciproques des parties (mise à disposition des locaux, mise à disposition du personnel, contractualisation des charges financières).

TOURISME - EXTENSION DU DOSSIER OFFICE DE TOURISME À L'AMÉNAGEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES - AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le conseil communautaire du 21 novembre 2013 ayant approuvé l'extension du projet d'aménagement de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise au projet de réalisation des toilettes publiques et la conduite d'une opération unique, il convient d'étendre la mission du maître d'œuvre (La Coursive) et de conclure un avenant avec celui-ci. Sa mission initiale se portait à 63 400 € HT (soit un taux de rémunération de 6,20 % du montant prévisionnel estimé à 900 000 €). Sa mission complémentaire est de 7 730 € HT, pour un montant de travaux complémentaire estimé à 65 000 € HT (imprévus compris), soit une plus-value de 12,19 %.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer l'avenant n°1 conclu avec la société LA COURSIVE pour une plus-value de 7 730 € HT portant le montant du marché de 63 000 € HT à 71 130 € HT, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DÉCHETS MÉNAGERS - CONTRAT DE REPRISE DE COLLECTE SÉLECTIVE « PAPIERS RECYCLABLES DES MÉNAGES » AVEC LA PAPETERIE UPM CHAPPELLE DARBLAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de signer un contrat de reprise de collecte sélective « Papiers Recyclables des Ménages » avec la papeterie UPM Chapelle Darblay de Grand-Couronne (76), pour une tranche ferme de 2 ans pouvant être renouvelée une fois pour deux années supplémentaire, à compter du 1^{er} mai 2014.

DÉCHETS MÉNAGERS - ANNULLATION DE TITRES REDEVANCE SPÉCIALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS PROFESSIONNELS ANNÉE 2013

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à l'annulation des titres suivants :
 - titre n°2697/2013 bordereau n°159, d'un montant de 105,50 € ; le montant de la TEOM indiqué dans le questionnaire étant erroné. Un nouveau titre de 48,72 sera émis en contrepartie.
 - titre n°2737/2013 bordereau n°159, d'un montant de 1 222,83 € ; le montant de la TEOM indiqué dans le questionnaire étant erroné. Compte tenu du montant exact de la TEOM 2013 (12 674,00 €) transmis au service de la Cdc le 30 décembre 2013, ce magasin n'est pas soumis à la Redevance Spéciale.

DECHETS MENAGERS - PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), d'une durée de 5 ans (période 2014 – 2018), ainsi que les actions inhérentes tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **FIXE**
 - Comme objectif principal une baisse de 7 % de la quantité de DMA produite annuellement par habitant à l'horizon 2018 (par rapport à l'année de référence 2013) ;
 - Comme sous-objectifs :
 - ✓ De limiter puis baisser les quantités de déchets verts ;
 - ✓ De limiter puis baisser les quantités d'encombrants ;
 - ✓ De poursuivre la baisse des Ordures Ménagères résiduelles.
- **INDIQUE** que pour des raisons de simplification, le Comité de Pilotage à mettre en place sera les membres de la Commission Déchets Ménagers.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le prochain Conseil communautaire dont l'ordre du jour sera l'installation des nouveaux délégués communautaires, aura lieu le jeudi 24 avril à Versainville.

L'ordre du jour étant terminé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

Le Président,

Jean-Marie GASNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Gasnier', with a long horizontal stroke extending to the right.